



# SOMMATION

## ENSUITE D'EXPROPRIATION

REGISTRE FONCIER  
DE L'EST VAUDOIS

par l'Etat de Vaud - Direction générale de l'environnement (DGE)  
– Entreprise de correction fluviale du Cacaïron (ECF)  
pour le projet de protection contre les crues, création d'une servitude  
personnelle et modification d'une servitude de passage public sur le DP  
«Le Cacaïron», secteur 2

Conformément à la loi d'expropriation, tous les titulaires de droits quelconques sur les immeubles des propriétaires indiqués plus bas sont avisés :

1. qu'un délai de 20 jours leur est imparti pour produire leurs prétentions sur les indemnités indiquées ci-dessous auprès de l'office soussigné,
2. qu'à ce défaut, il ne sera tenu compte de leurs droits que dans la mesure où ils sont révélés par le Registre foncier.

**District Est vaudois**

**Communes d'Ormont-Dessus**

**EXPROPRIÉS**

**Indemnités**

**Fr.  
à payer  
par  
l'expropriant**

BORGHI Michel	650.00
CORNAZ Bertrand	250.00
BOSS Jürg, FAWER Regula et Sven	5'200.00
FERRARI Létizia, HILTZER Anne-Marie, Ingrid et Catherine	0.00
MAMIE Françoise (Martin), REBETEZ Michèle (Martin) et MARTIN Jacques	10'500.00
DESTRAZ Philippe	3'400.00
WAGEN Monika et DESTRAZ Philippe	8'150.00
MOREAU Marc	0.00
Romande Energie SA, Morges	0.00
Ormont-Dessus la Commune, Les Diablerets	0.00
VERNET Charlotte (Pictet)	0.00

Modification de la servitude de passage public en faveur de la Commune d'Ormont-Dessus ID 001-1999/015427

Inscription servitude de passage à pied et pour tous véhicules, de 3 m de largeur en faveur de la Commune d'Ormont-Dessus

**Le conservateur du Registre foncier**